

Date de convocation et affichage : le 10 décembre 2025

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoir	Votants
12	8	3	11

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre 2025 à 20h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents - : M. Patrick Baudy -Mme Soizic Strouble – M. Damien Guillas - Mme Anne Patault - M. André Chevalier – Mme Clarisse Frangeul - Mme Sylvie Morisseau - M. Joël Robert - M. Philippe Dardy - M. Yves Sorin

Absents excusés : Mme Cécile Trotel – M ; Philippe Dardy - M. Kenny Mesnil

Pouvoirs : Mme Cécile Trotel à M. Damien Guillas- M. Philippe Dardy à Mme Anne Patault -

Secrétaire de séance : Mme Clarisse Frangeul

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 05.

### **PSC Risque santé – Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG 35**

Après avis favorable du CST, l'assemblée délibérante décide d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG auprès de MUTAME et PLUS pour le risque « Santé », à effet du 1er février 2026.

Le Conseil municipal accorde une participation financière de 20 €/ mois aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé »

### **SAUR - Convention Pass'eau**

La solidarité constitue une des valeurs de SAUR mise en œuvre à travers le contrat de service public. SAUR, entreprise au service de l'intérêt général, s'est engagée pour mener une politique vis-à-vis des plus démunis. Cette politique se décline notamment par la sensibilisation des foyers aux revenus modestes à l'intérêt de réduire leur consommation d'eau.

Les actions de solidarité exigent l'alliance de compétences et de volontés. C'est pourquoi Redon Agglomération et SAUR ont décidé de constituer un compte financier d'un montant annuel de 2177 € HT en eau potable pour venir en aide aux habitants de la Commune en situation de précarité.

Il convient de noter que les moyens alloués à ce dispositif suivent les formules de révision tarifaire des contrats de délégation de service publics et sont reportables d'une année sur l'autre.

Dans ce cadre, la Commune et SAUR ont décidé d'unir leurs efforts pour permettre aux foyers aux revenus modestes et connaissant de graves difficultés financières de maîtriser leur consommation d'eau.

Le Conseil municipal a en conséquence, convenu de la mise en place de la convention du dispositif « Pass'eau » à compter de la facturation 2026 (première facturation de juin). Les personnes pouvant relever de cette aide devront s'inscrire en mairie

La mairie et la commission des Affaires sociales sera chargée de transmettre le fichier.

### **RA – RED -Convention de mandat d'encaissement et de reversement de recettes**

La Commune de RENAC a été sollicitée pour être dépositaire du réseau RED. Les titres de transport individuels seront proposés à la vente au secrétariat de la mairie à compter de janvier.

Afin d'encadrer la vente des titres de transport, une convention de mandat d'encaissement et de reversement des recettes signée entre Maury Transports, Redon agglomération et la Commune de Renac sera instaurée

Le Mandat est conclu pour 4 ans à la date de notification du marché, soit jusqu'au 15 mai 2029.

**Seuls les titres unitaires seront vendus par la mairie de RENAC.**

**Seules les espèces seront acceptées**

Il convient de préciser que la vente de titre par le réseau de dépositaires ne donne pas lieu à commissionnement, c'est un service à la population..

### **ILOZ - Convention TZCLD**

Par Délibération D2025-044, la mairie de Renac s'est engagée à apporter son soutien financier à ILOZ à hauteur de 2 € par habitant par an soit un montant de 2 064 € annuellement. Le règlement de la subvention communale sera intégralement versé annuellement.

La présente convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027, renouvelable

### **Convention d'occupation de la Maison Madeleine**

Le tiers-lieu La maison Madeleine est désormais en état de fonctionnement.

Afin de définir les conditions d'utilisation, le Conseil municipal valide 3 conventions différentes :

- D'une part ***la convention d'utilisation permanente du café associatif Madeleine entre la Commune de Renac et l'Association LE FAR***
- D'autre part ***la convention d'utilisation récurrente*** du tiers lieu (étage de la Maison Madeleine) entre la Commune de Renac et les usagers\* du Tiers Lieu
- D'autre part ***la convention d'utilisation ponctuelle*** du tiers lieu (étage de la Maison Madeleine) entre la Commune de Renac et les usagers\* du Tiers Lieu

\*Usagers (associations, particuliers ou structures privées)

Le planning d'utilisation et les signatures de conventions seront gérés à la médiathèque aux heures d'ouverture habituelles.

### **PCS – Plan Communal de Sauvegarde – Validation de la révision du 27/02/2024**

En février 2024, le conseil municipal a travaillé sur la mise à jour de son Plan Communal de Sauvegarde avec l'association ECTI (Entreprises, Collectivités Territoriales, Insertion).

La version modifiée a été transmise à la Préfecture le 05/04/2024. Les services de la Préfecture demandent de valider cette révision.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal valide la révision du PCS tel que transmis à la Préfecture

### **Devis maintenance informatique au 01.01.2026**

Suite à l'audit informatique réalisé par Redon Agglomération ayant mis en évidence des problèmes de sécurisation informatique, l'entreprise AREBIS de Pipriac est intervenue plusieurs fois pour la remise en état et la sécurisation des postes dans les différents services.

Afin de maintenir notre parc informatique en état de fonctionnement optimal, le Conseil municipal valide le devis de contrat de maintenance annuel de la Société AREBIS pour un montant de 1 788 € HT, soit 2 145 € TTC.

## **Grandir en milieu rural : Refacturation Saint-Just et La Chapelle de Brain**

La mairie de RENAC a répondu à l'appel à projet « Mobilité et Numérique » initié par la MSA Portes de Bretagne. Ce projet consiste à valoriser les déplacements à vélos en toute sécurité à destination des enfants des classes CE2-CM1 du RPI St Melaine regroupant les communes de Renac, Saint-Just et La Chapelle de Brain.

La Commune de RENAC, porteuse du projet a perçu la subvention de 4 000 € de la MSA et a payé la facture au prestataire « La Sonnette » pour un montant de 6 100 € TTC.

Il reste donc un différentiel de 2 100 € à répartir entre le 3 communes du RPI, soit 700 € pour chacune d'elle.

### **Noms des terrains de football**

A l'approche du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Club de football de l'Hermine de RENAC, Monsieur le Maire propose de donner un nom aux terrains de football du Stade Abbé Guérin.

En l'honneur de deux personnes ayant œuvré pour le Club pendant de nombreuses années, comme joueurs et dirigeants, le Conseil municipal décide de nommer :

Le terrain A : Terrain André FÉVRIER

Le terrain B : Terrain Joël BAUVY

Le Maire  
Patrick Baudy



A handwritten signature in black ink is overlaid on a blue circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RENAC' at the top, 'LE 10 JUIN 2015' in the center, and '35600' at the bottom. The signature is a cursive line that loops around the stamp.

